

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 24**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

---

**OBJET**

Politique Publique "Environnement, Développement Durable, Energies  
Renouvelables et Agenda 21" - 2ème répartition - Subventions aux associations

---

**Direction Générale Adjointe de la Construction, de l'Environnement, de  
l'Education et du Patrimoine  
Direction de L'environnement - Service Stratégies Environnementales des  
Territoires  
0413316456**

## PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique « Environnement, Développement Durable, Energies renouvelables et Agenda 21 », pour l'année 2016.

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Le montant des enveloppes de soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, du développement durable, des énergies renouvelables, de l'agenda 21 et des animaux s'élève à 325 000 € en fonctionnement et à 165 000 € en investissement.

Lors de la première répartition, le Conseil Départemental a attribué 151 500 € en fonctionnement et 4 400 € en investissement.

Pour cette deuxième répartition, le Conseil Départemental a été saisi de nouvelles demandes de subventions **au titre de l'environnement, du développement durable et des animaux**. C'est dans ce cadre qu'il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur les demandes suivantes.

## OBJET DU PRESENT RAPPORT

L'ensemble des demandes listées ci-après est détaillé dans un document annexé au présent rapport.

### 1. Subvention de Fonctionnement

Pour cette deuxième répartition, ce sont 18 demandes de subventions déposées par 14 associations implantées sur les territoires des communes d'Aix-en-Provence, La Colle sur Loup, Marseille, Carnoux, Istres, Miramas, et Rognac.

Le montant total des demandes s'élève à 129 599 €

Pour l'ensemble de ces demandes, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de **50 452 €**

## 2. Subvention d'Investissement

L'association « Atelier de l'Environnement de la ville d'Aix-en-Provence et du Pays d'Aix – CPIE d'Aix-en-Provence », située sur le territoire de la commune d'Aix en Provence, sollicite une aide d'un montant de 6 400 €, pour l'acquisition de trois postes informatiques.

Pour cette demande, il vous est proposé d'octroyer une aide de **4 000 €** correspondant à 60,98% de la dépense subventionnable s'élevant à 6 559 € TTC.

### INCIDENCE FINANCIERE

En cas d'avis favorable, les dépenses seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
22013	1012664	<b>FONCTIONNEMENT</b>	65 - 738 6574	<b>50 452 €</b>

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
10624	1012631	<b>INVESTISSEMENT</b>	204 - 738 20421	<b>4 000 €</b>

### PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée :

- de vous prononcer favorablement sur l'octroi aux associations, figurant en annexes du rapport, d'un montant global de subventions de **50 452 €** en fonctionnement et de **4 000 €** en investissement.

- de m'autoriser à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet avec les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €.

Au bénéfice de ces considérations et sur propositions de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL